



Mes droits de partage d'un bien

Par **fatoun**, le **12/05/2008** à **12:33**

bonjour,

je vie depuis 12 ans en concubinage et depuis 5 ans avec mon concubin nous avons fais construire une maison dont le terrain était à lui,nous avons deux enfants et je voudrais savoir ce qui me revient de droit si jamais nous nous séparions .

Dans l'attente de vous lire

Cordialement fatoun.

Par **Visiteur**, le **13/05/2008** à **23:20**

Bonsoir,

La maison lui appartenant de par la propriété du terrain, vous avez droit cependant à une compensation financière évaluée selon votre participation réelle à la construction et la valeur du bien au moment du partage.

Par **fatoun**, le **14/05/2008** à **11:16**

bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse c'est plus claire je sais a quoi m'attendre.

J'ais une autre question, voila je suis en congé parentale qui prend fin le 04 06 2008 et je ne

souhaite pas reprendre mon activité d'employée de restauration en cafétéria. j'ai eu un entretien avec mon employeur nous avons trouver un terrain d'entente un licenciement pour abandon de poste.

Mais je me demande s'il ne faut pas que je fasse minimum 1 mois de préavis car d'après lui je ne suis pas tenue de reprendre.

J'ai peur de me faire avoir.

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement fatoun

Par **Visiteur**, le **14/05/2008** à **19:34**

Bonsoir,

Je vous conseille de poser votre question sur le forum "droit du travail"

Très cordialement